

CONTRAT DE LOCATION

PROPRIETAIRE : Mlle Labit Sylvie
Saussa
65120 Gèdre
Tel: 05 62 92 48 40

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous proposer la réservation de notre maison dont vous trouverez la description ci-dessous. Espérant que cette proposition retiendra votre attention, nous vous adressons nos respectueuses salutations.

DESCRIPTIF :

Capacité : 4 personnes - Appartement classé - Surface : 36 m² -
Cuisine : four - lave-linge - télévision - aspirateur -
Chambre : 1 lit en 140 - 1 lit en 90 - 1 lit en 90
WC indépendants - chauffage électrique - salon de jardin -
Draps et linge de maison non fournis -

Dates du séjour du 16 h au avant 10 h

Prix du séjour Euros
Taxe de séjour /jour/pers Chèques Vacances acceptés : oui
Charges comprises.
Dépôt de garantie ou caution : Euros

Cette location prendra effet si nous recevons à notre adresse avant le
- Un exemplaire du présent contrat daté et signé (le second exemplaire étant à conserver par le locataire)
- Un acompte de Euros (représentant environ 25% du prix total de la location) à régler par chèque bancaire ou postal établi à notre ordre.
Au delà de cette date, cette proposition de location sera annulée et nous disposerons de notre location à notre convenance.

Le solde d'un montant de Euros est à nous régler à votre arrivée.

LOCATAIRE : M, Mme, Mle,
Adresse
Code postal Commune
Tel :

Composition de la famille : personnes, dont adultes, enfants de 2 à 14 ans, enfants de moins de 2 ans (les enfants de moins de 2 ans n'étant pas pris en compte pour la capacité).

Remarques particulières :

Je soussigné M déclare être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance du descriptif et des conditions générales figurant au verso du présent document.
A le A le
(signature du propriétaire) signature du locataire précédée de la mention manuscrite
« lu et approuvé »)

CONDITIONS GENERALES

Durée du séjour : Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 25% du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée au recto. Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.

Toute infraction à cette clause serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

Annulation par le locataire : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou télégramme au propriétaire :
Annulation avant l'arrivée dans les lieux : l'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux.
Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Annulation par le propriétaire : Le propriétaire reverse au locataire le double du montant des sommes encaissées.

Arrivée : Le locataire doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

Règlement du solde : Le solde de la location est versé à l'entrée dans les lieux.

Etat des lieux : Un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée dans la location et au départ.

L'état de propreté à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ.

Dépôt de garantie ou caution : A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie dont le montant est indiqué au recto du présent contrat est demandé par le propriétaire. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées. En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur le contrat) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine.

Utilisation des lieux : Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Capacité : Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires.

Animaux : le présent contrat précise si le locataire peut ou non séjourner en compagnie d'un animal domestique. En cas de non respect de cette clause par le locataire, le propriétaire peut refuser les animaux.

Assurances : Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurance type « villégiature » pour ces différents risques.

Paiements des charges : En fin de séjour, le locataire doit acquitter auprès du propriétaire, les charges non incluses dans le prix. Leur montant s'établit sur la base de calcul mentionnée sur le présent contrat, un justificatif est remis par le propriétaire.